

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Augmentation des activités de stockage et traitement de déchet chez Boulet Meubles et Métaux (BMM) situé à Isigny-Le-Buat (50540)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Boulet Meubles et Métaux (BMM)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Gérant associé

RCS / SIRET

4 8 7 5 0 7 5 9 2 0 0 0 2 9

Forme juridique

Société à responsabilité limitée (SARL)

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 <sup>a</sup>	2718 et 2791
1 <sup>b</sup>	2712.1, 2712.3 et 2713

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société BMM, propriétaire des parcelles voisines, souhaite étendre son activité.

Le projet comprend :

- Aménagement d'une zone dédiée aux déchets dangereux qui regroupe l'activité de collecte de DD par des particuliers, le stockage de batterie et l'adjonction d'une activité de collecte de DEEE.
- Aménagement d'une partie du bâtiment pour collecter les DND des particuliers.
- Aménagement du site projeté pour intégrer une activité d'entreposage, dépollution, démontage et découpage des déchets issus de bateaux de plaisance.
- Augmentation de la surface dédiée au transit, regroupement, stockage de métaux avec réorganisation du site et création d'une nouvelle zone de stockage sur le site projeté de 2040 m<sup>2</sup>.
- Augmentation du volume de déchets non dangereux (papiers-cartons, ...) à 90 m<sup>3</sup> avec aménagement d'une case de stockage sur le site projeté.
- Augmentation de la capacité autorisée pour la presse cisaille à 70 t/j en lien avec l'augmentation du stockage demandé dans le présent dossier.
- La création d'une nouvelle cour industrielle sur le site projeté augmente la surface de la cour industrielle. Le projet sera

## 4.2 Objectifs du projet

**Déchets dangereux :** La diversification des activités de collecte de déchets dangereux a été initiée par des demandes de particuliers et par la transition environnementale portée par les éco-organismes. BMM souhaite répondre à ces demandes tout en réorganisant son site pour garantir la sécurité des usagers. Ces déchets dangereux apportés seront soit des batteries soit des DEEE.

**Collecte de déchet non dangereux :** BMM reçoit régulièrement des demandes pour récupérer des matières pour lesquelles elle n'est pas autorisée. Les aménagements demandés permettront de répondre à cette demande.

**BPHU :** Le marché de la dépollution des bateaux de plaisance a été jusqu'aujourd'hui majoritairement réalisé à l'étranger. La conjoncture actuelle a engendré une relocalisation de cette activité et un développement rapide du marché. BMM souhaiterait profiter de cette conjoncture pour élargir sa gamme de service.

**Stockage de métaux :** Les quantités maximales de stockage sont presque atteintes sur le site actuel et BMM souhaiterait profiter de ses parcelles voisines pour réorganiser le stockage des métaux tout en augmentant légèrement la surface dédiée à celui-ci.

**Stockage de déchets non dangereux :** La capacité de stockage actuelle est ponctuellement atteinte sur le site, c'est pourquoi l'entreprise souhaiterait augmenter la capacité de stockage des papiers/cartons de 60m<sup>3</sup> à 90m<sup>3</sup> et déplacer la case pour des raisons d'organisation de l'activité.

**IOTA :** BMM n'était jusque-là pas soumis à la nomenclature eau car la cour industrielle fait actuellement une surface de 0.96 ha. Si l'ensemble du projet présenté dans ce dossier est réalisé la cour industrielle aura une surface de 1.99 ha ce qui la classera au régime de la déclaration pour la rubrique 2150.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les parcelles 71, 75 et 78 (Section ZB) voisines vont être aménagées afin d'accueillir les nouvelles activités.

Les aménagements réalisés seront les suivants :

- Une zone dédiée aux déchets dangereux sera aménagée afin de limiter l'accès aux personnes étrangères au site et garantir le stockage optimal de ces déchets réputés pour être inflammables ou dangereux pour l'environnement. Cette zone est strictement interdite aux publics. Un mur coupe-feu permet de réduire le risque de diffusion incendie au bâtiment. La surface est complètement bétonnée et reliée au séparateur d'hydrocarbures.
- Une zone de 1567 m<sup>2</sup> sera entièrement dédiée au démontage et au stockage des carcasses de bateaux dépollués. L'ensemble de l'activité sera réalisé sur une surface imperméabilisée reliée au séparateur d'hydrocarbure afin d'empêcher toute contamination du sol ou des eaux pluviales par renversement de carburant ou fluides.
- Une nouvelle zone de 1900 m<sup>2</sup> sera dédiée au stockage de métaux sur le site projeté (7 cases délimitées par des murs en béton). Avec la zone actuelle le stockage de métaux passera de 4591m<sup>2</sup> à 4810m<sup>2</sup>.
- Une case de 14m par 10m sera dédiée au stockage des papiers/cartons sur le site projeté dans le prolongement des cases dédiées aux métaux.
- Un nouveau bassin pluvial d'une capacité de 500m<sup>3</sup> sera installé ainsi que des regards permettant la redirection des eaux de ruissellement jusqu'à un séparateur d'hydrocarbures.
- Le projet prévoit la création de 6850 m<sup>2</sup> d'enrobé et de 3430 m<sup>2</sup> de béton afin de recueillir les eaux de ruissellement. Cette imperméabilisation sera compensée par la création de 3623 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation les nouvelles zones seront gérées ainsi :

- Les déchets dangereux seront triés par un employé et stockés dans les bennes correspondantes dans la cour extérieure.
- Déchèterie : une personne sera chargée de l'accueil des particuliers. Aucune matière inflammable ou explosive ne sera entreposée dans le bâtiment.
- Dépollution des BPHU : La station de dépollution déjà présente sur le site pour l'activité de recyclage des VHU sera utilisée pour retirer l'ensemble des fluides des moteurs de bateaux.
- Stockage de métaux : Cette extension permettra une meilleure organisation de l'activité de recyclage des métaux et une circulation plus aérée entre les différentes matières.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE); autorisation de loi sur l'eau (IOTA)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface enrobé à créer	6850 m <sup>2</sup>
Surface béton à créer	3430 m <sup>2</sup>
Volume bassin pluvial à créer	500 m <sup>3</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

25 Route du Mont-Saint-Michel ZA  
de la Route - Les Biards 50540 ISIGNY  
LE BUAT

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 12' 27 "O Lat. 48 ° 36' 10 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La société B.M.M. a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de sa demande d'autorisation réalisée le 25 Avril 2016. Ce projet consistait en l'obtention de l'autorisation pour la rubrique 2713 (Transit et tri de métaux), la rubrique 2718 (Transit et tri de déchets dangereux), la rubrique 2791 (Traitement de déchets non dangereux) et de l'enregistrement pour la rubrique 2712 (Dépollution de VHU).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une ZNIEFF mais deux ZNIEFFs sont présentes à proximité : - ZNIEFF type II : La Basse Vallée de la Sélune et ses affluents (N° 250020114). Le site BMM se trouve au plus près à 650 m au Sud-Ouest - ZNIEFF type I – Bois d'Ardennes (N°250008116). Le site BMM se situe 5,3 km à l'Est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui : - Le Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement dans la Manche (PPBE) 1ère génération approuvé par le préfet le 5 juillet 2013. - Le PPBE 2ème génération approuvé par arrêté préfectoral en date du 9 juillet 2015, il est la révision du PPBE 1ère génération évoqué ci-avant.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site UNESCO le plus proche est la Baie du Mont Saint-Michel. Les activités de BMM n'auront aucune incidence celui-ci étant situé à 11km. Deux monument historiques ont été identifiées à proximité : Le Logis de Montgothier et l'Eglise des Biards. Le site se trouve dans un périmètre suffisamment éloigné. En effet, il est au plus proche à 2,6 km de l'Eglise des Biards et à 4 km du Logis.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site BMM se trouve à 3,7 km à l'Est du site RAMSAR : Baie du Mont Saint-Michel (N° FR7200009).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Isigny-Le-Buat est couverte par le PPRI de la Sélune approuvé par arrêté préfectoral le 6 mai 2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site BMM se trouve à 5,3 km à l'Est de la zone Natura 2000 : Baie du Mont Saint-Michel (N°FR2500077).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'utilisation industrielle de l'eau. L'eau potable est utilisée uniquement au niveau des vestiaires et sanitaires. Cette eau provient du réseau de la ville. Un compteur se trouve à l'entrée du site. A ce jour, la consommation annuelle potable est de 80m3. Cette consommation devrait rester inchangée vu qu'il n'y aura pas de personnel supplémentaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site BMM se trouve à 5,3 km à l'Est de la zone Natura 2000 : Baie du Mont Saint-Michel. Une incidence potentielle pourrait provenir des rejets en eaux. Cependant l'ensemble des eaux de ruissellement du site sont dirigées vers des bassins puis vers des séparateurs hydrocarbures avant rejet. Ceux-ci sont équipés d'une vanne manuelle, permettant de confiner les éventuelles eaux souillées dans le bassin.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles objet du dossier sont situées en zone 1AUz (Zone à urbaniser).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site BMM ne se trouve pas dans une zone à risque inondation. De plus, il se situe en zone de sismicité faible avec un aléa retrait-gonflement des argiles faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Livraison et réception des déchets par camions.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les horaires de travail sont : 8h - 12h et 14h – 18h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 12h. Le travail est exclu les samedis après-midi, dimanche et jours fériés. Afin de limiter les émissions sonores dans l'environnement, tous les matériels et équipements utilisés sur l'installation sont conformes à la réglementation sur les émissions sonores. Ces équipements sont et seront régulièrement entretenus et maintenus en bon état de fonctionnement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La société BMM n'accueille pas de déchets fermentescibles qui pourraient être à l'origine d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site n'en a pas d'importantes. Seuls des spots avec détection de mouvement sont installés. Ils s'allument en dehors des périodes d'ouvertures uniquement lors d'infraction, et ce pendant 20 minutes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les engins à moteurs qui sont utilisés sur le site pour le déchargement et le chargement des livraisons ainsi que les camions bennes pour le transport sont aux normes. Le personnel veille au bon état et à leur bon réglage. La vitesse de circulation est limitée à 15 km/h sur le site. Un panneau de circulation est installé à l'entrée du site et mentionne ces obligations. Le trafic engendré par l'activité du site n'aura pas un impact significatif au niveau de la qualité de l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux pluviales collectées et traitées via les séparateurs d'hydrocarbures rejetées dans le milieu naturel (Isolant, Sélune).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les DID, issus de la maintenance, sont gérés directement par les entreprises intervenantes (collecte, stockage et traitement via des filières agréées). Les boues et hydrocarbures issues du séparateur sont pompées une fois par an minimum, et évacuées par une société spécialisée et agréée pour ce type d'intervention.</p> <p>Les papiers de bureau sont regroupés dans une poubelle papier puis déposés en déchetterie.</p> <p>Les cartouches d'imprimante sont stockées avant d'être retournées au fournisseur.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cette description est présentée en annexe de ce CERFA. (Voir pdf "6.4 - Mesures et caractéristiques destinées à éviter ou réduire les effets négatifs - BMM)

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Transmis à la DREAL par mail le 20.04 (charlotte.bourgault@developpement-durable.gouv.fr)

Signature